

Date de clôture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire
visant les actions de la société.

HYPARLO
(Euronext Paris)

Le 17 juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître la prorogation de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions HYPARLO (Décision & Information 208C1378 du 17 juillet 2008).

Par arrêt rendu le 3 décembre 2008, la cour d'appel de Paris a rejeté le recours formé le 10 juillet 2008 visant à l'annulation de la décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions HYPARLO (Décision & Information 208C1255 du 2 juillet 2008).

La date de clôture de l'offre est par conséquent fixée au **12 décembre 2008**.

Euronext Paris SA fera connaître par avis les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire qui interviendra le 15 décembre 2008.